

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant l'abattage des 11 tilleuls du 28 mars 2023 au 31 mars 2023 boulevard Mortemard à Forges-les-Eaux par la société DOVIN Willy.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation.

N°2023-038

ARRETE :

Objet :

Stationnement et
circulation interdits
Boulevard Mortemard

Du 28 mars 2023 au 31
mars 2023

Abattage de 11 tilleuls

Entreprise DOVIN Willy

Article I :

L'abattage des 11 tilleuls est autorisé boulevard mortemard à Forges-les-Eaux du 28 mars 2023 au 31 mars 2023.

Article II :

Le passage de tous les véhicules et des piétons et le stationnement seront interdits dans l'emprise du chantier.

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité réglementaires par la société Willy DOVIN.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 22 mars 2023

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **24 MARS 2023**